



# COMMUNIQUÉ

**FO AIA Bx**

## **Contrat M88 : audience avec le sous-directeur technique.**

**Une délégation FO a été reçue ce lundi 09 août par le sous-directeur technique Yohann Llorca afin de faire un point de situation sur le contrat M88.**

La délégation était composée de Nadine Carré-Tea, Albert Dang, Jean-Baptiste Raclet et Dominique Taris.



### **Une communication dans la presse plutôt maladroite**

Les communiqués sortis dans OPEX360 / Zone Militaire et dans Air et Cosmos n'évoquent que le contrat « commercial » signé avec SAE (dont le périmètre est la fourniture de rechanges et le soutien technique) mais passent sous silence le contrat interne DMAé / SIAé qui porte sur l'essentiel de la mise en œuvre industriel du MCO et qui nous concerne directement. Ce contrat interne dont l'avenant actuel court jusqu'en octobre fera l'objet d'ajustements début septembre pour suivre le nouveau contour du contrat « BOLERO ». Le nouveau contrat interne devrait donc être effectif au 1<sup>er</sup> novembre 2021.



### **Quelles sont les principales évolutions des périmètres respectifs SIAé / SAE.**

Comme précisé plus haut, à SAE les rechanges et le soutien technique (documentation, demandes relatives à l'entretien et à la réparation). S'y ajoute la responsabilité directe de la révision et de la réparation des modules 6 à 9 « pour plus de clarté ». Ces modules étaient actuellement gérés logistiquement par l'AIA de Bordeaux mais ils sont de fait entretenus par SNECMA Châtelleraut depuis plus de 15 ans conformément à une répartition convenue alors entre les différents acteurs concernés. Si l'AIA travaille sur les modules 6 (chambres de combustion), c'est en sous-traitance de délestage au bénéfice de SAE. Autre modification, le contrat de soutien technique comprend un certain nombre de DRER de pure responsabilité SAE. La DMAé a fait inclure dans le contrat la fourniture des dossiers de justification SAE vers le SIAé pour un meilleur partage des données techniques.

Ce nouveau contrat est effectif au 1<sup>er</sup> août 2021 et a une durée de 10 ans.

Côté SIAé, le périmètre actuel est conservé et étendu, hors les modules 6 à 9 comme dit précédemment. Pour autant, le SIAé devrait conserver une visibilité sur le parc de ces modules notamment via la gestion des guichets. La grande nouveauté du nouveau contrat interne réside dans la mise en œuvre de guichets supplémentaires sous la responsabilité de l'AIA de Bordeaux à Saint-Dizier et à Nancy. Par ailleurs le SIAé assurera également le soutien technique auprès des forces.

Les résultats de la mise en œuvre de ces deux contrats sera supervisé par un organe de pilotage tripartite DMAé / SIAé / SAE qui scrutera les motifs d'immobilisation des modules et mesurera les performances respectives du SIAé et de SAE. Il ne s'agira plus pour ce dernier de mettre en avant une capacité de fournir 95% des rechanges nécessaires si les 5% non fournis ont pour conséquence d'immobiliser un module...



### **Commentaire FO AIA Bx:**

Comme nous l'écrivions dans notre précédent communiqué, personne n'est dupe même si le sous-directeur technique estime que ces nouveaux contrats offrent davantage d'opportunités techniques en faveur du SIAé. Il n'est pas d'actualité une baisse de charge importante M88 pour l'AIA de Bordeaux qui mettrait en danger l'avenir de l'établissement... même si l'expérience nous montre malheureusement que des établissements comme le nôtre ne sont pas à l'abri de décisions politiques très lourdes de conséquences pour les personnels... FO s'inquiète davantage des conséquences à court et moyen termes de ces contrats sur le travail des équipes M88, qui pourraient être à l'avenir encore plus sollicitées dans un contexte de tensions récurrentes avec le constructeur et notamment avec son Front Office.

*Bx, le 10/08/2021*